



Email: editorijless@gmail.com

Volume: 5, Issue2, 2018 (April-June)

INTERNATIONAL JOURNAL OF LAW, EDUCATION, SOCIAL AND SPORTS STUDIES (IJLESS)

<http://www.ijless.kypublications.com/>

ISSN:2455-0418 (Print), 2394-9724 (online)

2013©KY PUBLICATIONS, INDIA

www.kypublications.com

Editor-in-Chief

Dr M BOSU BABU

(Education-Sports-Social Studies)

Editor-in-Chief

DONIPATI BABJI

(Law)

©KY PUBLICATIONS



LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA RIZICULTURE A M'BATTO (CÔTE D'IVOIRE)

English Title: CHILD LABOR IN RICE FARMING In M'BATTO (CÔTE
D'IVOIRE)

AGBADOU Nakpon Joceline-Boli

Docteur en Criminologie, Socio- criminologue
UFR Criminologie/ Université Félix Houphouët de Cocody
Jocelineboli2013@gmail.com



ABSTRACT

This study aims to analyze the explanatory factors of child labor in rice cultivation in M'batto. From a methodological point of view, it was the documentary study, the observation and the interview that were used. This research endeavors to test the following hypotheses: child labor in rice farming is linked to the search for economic resources and lack of rigor in monitoring measures to combat child labor. The theoretical framework of analysis of this research was carried out around the theory of anomie and the economic theory of crime. In terms of results, child labor in rice-growing is linked to the quest for financial gain and lack of rigor in the implementation of anti-child labor measures. However, the apparently "forgotten" rice farming sector seems to be "a reservoir" of child laborers, exploited and abused at selected sites, among others. Key words: child labor, rice cultivation, exploitation, search for economic resources, lack of rigor.

Résumé :

Cette étude vise à analyser les facteurs explicatifs du travail des enfants dans la riziculture à M'batto. Du point de vue méthodologique, ce sont l'étude documentaire, l'observation et l'entretien qui ont été utilisés. Ce travail de recherche tente de vérifier les hypothèses suivantes: le travail des enfants dans la riziculture est lié à la quête de ressources économiques et au manque de rigueur dans le suivi des mesures de lutte contre le travail des enfants. Le cadre théorique d'analyse de cette recherche s'est effectué autour de la théorie d'anomie et la théorie économique du crime. En termes de résultats, le travail des enfants dans les rizicoles, est lié à la quête de gains financiers et l'absence de rigueur dans l'application des mesures de lutte contre le travail des enfants. Or, le secteur de la riziculture apparemment « oublié » semble être « un réservoir » d'enfants ouvriers, exploités et abusés sur les sites choisis, notamment.

Mots clés : travail des enfants, riziculture, exploitation, quête de ressources économique, absence de rigueur.

I- INTRODUCTION : Quelques repères théoriques

En dépit d'une tendance à la diminution du travail des enfants au cours de ces dernières années, 168 millions d'enfants âgés de 5 à 17ans sont encore astreints au travail des enfants dans le monde avec la plus forte incidence en Afrique subsaharienne (BIT, 2013). Dans la même perspective, Hagmann et al. (Diallo, 2008) soulignent que cette région d'Afrique a le plus fort pourcentage d'enfants de 5 à 14 ans économiquement actifs, soit 26% contre 18,8% pour l'Asie. Sur ce continent et dans les pays en voie de développement, beaucoup d'enfants sont au travail pour assurer la survie de leur famille à cause de la pauvreté (Unicef, 2012). Le travail des enfants est donc perçu comme une stratégie de survie visant à assurer l'alimentation quotidienne. Aussi, ce travail, moyen de socialisation et d'éducation important dans la société traditionnelle visant à préparer les enfants à leur future vie d'adulte (Diallo, 2008), a-t-il perdu aujourd'hui sa valeur avec la mondialisation et la récession économique, que connaissent de nombreux pays. En milieu urbain, les enfants sont observés dans des décharges d'ordures et de dépotoirs publics pour y récupérer des objets à vendre afin de pouvoir s'assurer leur quotidien (Assoumou, 2014). Ils effectuent en outre des travaux de nuit, dans les rues, marchés, gares routières et tous autres lieux publics où stigmatisés par des employeurs ou parents, ils finissent par commettre des déviances (Agbadou, (2012). Ils sont en outre exploités à grande échelle dans les industries, les petits commerces, mais la majeure partie se retrouve dans l'agriculture, qui demeure ainsi et de loin, la plus grande pourvoyeuse de la main d'œuvre infantile avec 59 pour cent de tous les enfants impliqués dans le travail des enfants, soit, 98 millions d'enfants en termes absolus (OIT, 2012), avec une prédominance (60%) de tous les enfants âgés de 5 à 17ans. L'agriculture demeure ainsi le secteur d'activité qui emploie le plus grand nombre d'enfants (FAO, 2018).

Située en Afrique, Subsaharienne, la Côte d'Ivoire, dont l'économie repose sur l'agriculture n'est pas en marge de ce phénomène, avec plus de 49 pour cent des enfants au travail dans le secteur agricole (PAN, 2017). Dans des plantations commerciales et familiales de café et de cacao, des manouvres permanents et aides familiales de moins de 18 ans, exécutent des activités dans des conditions plus ou moins difficile (Agadou, 2009). Deux cent mille (200 000) enfants sur un total de 284 mille, y seraient soumis à entre autres travaux dangereux, à la pulvérisation d'insecticide et le débroussaillage à l'aide de machette, selon les conclusions des études réalisées dans des pays de l'Afrique de l'ouest (BIT, 2004). Ils travaillent parfois dans des plantations familiales, mais la majeure partie est au travail en dehors du cadre familiale et deux plantations sur trois s'appuient sur la main d'œuvre infantile selon Bazi et Kambou (2002). Ces auteurs précisent que les Ivoiriens allochtones ont le plus grand nombre d'enfants, soit 66,7% d'entre eux disposent d'au moins trois travailleurs dans des plantations contre 33,3% des producteurs Maliens et 25% des producteurs Burkinabés.

Ce phénomène est un obstacle à l'épanouissement des enfants ; ils sont privés de leurs droits, de leur enfance et d'éducation, (...) (Unicef 2006). Il affecte négativement la constitution du capital humain, nécessaire pour le fonctionnement et le développement social et économique. Par ailleurs, l'enfance est une période de croissance, qui devrait être idéalement une expérience de bonheur, de jeux et d'apprentissage (Antonella, 2003). L'enfant a donc besoin d'assistance et de protection de sa famille, ses parents et de la société en général.

Dans cette perspective, divers instruments internationaux et régionaux d'ordre général et spécifique à l'enfant commis au travail sont signés et ratifiés dans le monde par les pays membres de l'OIT pour l'éradication du travail des enfants.

Membre de cette organisation, la Côte d'Ivoire, n'est pas restée inactive face à la lutte menée contre le phénomène du travail des enfants. Cependant, des enfants sont encore impliqués dans le travail des enfants en tant que contractuels dans des rizicoles à M'batto sur trois sites d'étude.

L'interrogation essentielle est donc de savoir pourquoi les enfants continuent de travailler dans ces espaces agricoles, nonobstant de nombreuses dispositions prises pour l'éradication du phénomène du travail des enfants en Côte d'Ivoire? Une autre préoccupation est aussi de savoir, si les

mesures adoptées s'appliquent effectivement ? La problématique de la suppression du travail n'est-elle pas en outre fonction des conditions socioéconomiques des populations ?

Dans le souci d'appréhender cette question du travail des enfants sur nos sites de recherche, deux hypothèses ont été formulées comme suit: le travail des enfants dans la riziculture est lié à la quête de ressources économiques. Le manque de rigueur dans le suivi des mesures de lutte contre le travail des enfants, explique le travail des enfants.

La théorie d'anomie et la théorie économique du crime peuvent en effet, contribuer à la compréhension du phénomène de la lutte contre le travail des enfants. Le concept d'anomie est une construction de Durkheim pour désigner l'affaiblissement des normes et contraintes au profit de l'ambition et du désir d'acquisition de prestige dans la société industrialisée (Koudou, 2007). Pour Durkheim (Sissoko, 2009), la complexité croissante des rapports sociaux a eu pour effet l'effacement de la conscience collective, c'est-à-dire l'ensemble des croyances et des sentiments individuels. Les normes sociales qui maintenaient la cohésion du groupe ne peuvent plus s'exercer efficacement et les progrès d'individualisme ne font que multiplier les comportements déviants et des situations d'isolement. Selon Merton (Koudou, 2007), dans une société qui souffre d'anomie, les vertus ordinaires de diligence, d'honnêteté et de gentillesse semblent peu rentables. Dans le cadre de cette étude, cette théorie permettra de montrer comment l'affaiblissement des normes sociales et le développement du capitalisme peuvent amener certains individus à des comportements déviants en utilisant des enfants dans la riziculture, un domaine d'activité qui nécessite des efforts physiques. Pour ce qui est de l'approche économique du comportement criminel, elle consiste à expliquer les actes criminels en appliquant les théories économiques de la décision de l'activité criminelle. Pour Becker (Koudou, 2007), le criminel dans son activité est comme tout autre individu, un être doué de raison, être rationnel, lequel choisit, décide en fonction de l'utilité, qu'il attend du résultat de son activité criminelle. Dans cette perspective, le sujet qui commet un crime au lieu de s'engager dans une activité licite, le fait non pas parce, qu'il est sous l'influence d'une personnalité criminelle, mais parce que l'utilité qu'il attend de ce crime est supérieure à celle qu'il retirerait s'il utilisait son temps et ses ressources à poursuivre une activité licite. La théorie économique du crime porte un intérêt particulier sur l'estimation des avantages et le coût respectif de l'activité criminelle. Ainsi, pour cette recherche, le recours à la théorie économique du crime, se justifie d'autant plus qu'elle permet de comprendre la motivation des riziculteurs dans le recours à la main d'œuvre infantile pour des travaux agricoles.

II- METHODOLOGIE :

2.1-Sites et participants à l'enquête

Département agricole, M'Batto fait partie de l'ancienne boucle du cacao en Côte d'Ivoire. Il dispose ainsi de plusieurs hectares de terres arables tant favorables aux cultures pérennes qu'à la pratique de diverses cultures vivrières dont le riz. Cultivé en majorité par des allogènes Burkinabé et Maliens qui en font leur activité principale et des allochtones (Sénoufo), cette céréale est cependant moins prisée par les autochtones Agni, principaux peuples de ce département, où trois (03) villages (Kouakro, Ndrikro, Komombo) nous ont servi de cadre de recherche. Ces sites, ne nous sont en effet pas méconnus, du fait des affinités que nous avons avec des individus, qui nous ont antérieurement permis d'y effectuer des travaux champêtres. Les investigations se sont déroulées en 2017, pendant les périodes d'intenses activités (janvier, mai, juillet), avec la participation de plusieurs catégories de populations. Ce sont quinze (15) adultes de nationalité ivoirienne (06) dont des parents d'enfants ouvriers (04), et des riziculteurs tout venants (02) ainsi que des riziculteurs allogènes employeurs composés de Burkinabés (07) et de Maliens (02). Il s'agit également de trente (30) enfants âgés de 6 à 17ans dont des Burkinabé (18) qui n'ont jamais fréquenté aucune institution scolaire (12) et des déscolarisés (06). Ces enfants travailleurs proviennent aussi du Mali (08) (déscolarisés (03) et des analphabètes (05)) et de la Côte d'Ivoire, qui en enregistre uniquement des déscolarisés(04).

La détermination de l'échantillon d'enquête s'est constituée à partir de la méthode par choix raisonné afin de pouvoir interroger les personnes présentant les caractéristiques relatives à

l'appréhension de notre objet d'étude. L'enquête a duré trente (30) jours à raison de dix (10) jours par site et s'est effectué avec un total de quarante cinq (45) personnes exclusivement du milieu rural

2.2- Instruments de collecte des données

Pour le recueil des informations relatives à notre travail, trois instruments de mesure ont été nécessaires : recherche documentaire, entretien et observation.

2.2.1-Recherche documentaire

La consultation d'ouvrages généraux, de rapports internationaux et régionaux et des travaux empiriques relatifs au phénomène du travail des enfants ont permis d'avoir des éléments d'information sur le phénomène du travail des enfants dans le monde et en Côte d'Ivoire.

2.2.2- Entretien

Cet instrument a porté sur les conditions de travail des enfants dans les rizicoles et les facteurs qui rendent compte de ce travail. Il a également concerné le vécu des enfants et les motivations des employeurs et des parents, respectivement pour le recours à la main d'œuvre infantile et l'implication des enfants dans les travaux agricoles. Pour ce faire, des entretiens semi-directifs ont été appliqués aux enfants, parce qu'ils peuvent fournir des explications sur les facteurs qui les amènent à travailler dans les rizières commerciales et décrire en outre les activités qu'ils exécutent dans ces champs. Ils sont par ailleurs, à même d'apprécier au mieux les conditions d'exécution de ces travaux, leur vécu dans ces espaces agricoles et dans leurs différentes famille. De même, l'application de cet instrument aux employeurs des enfants, se justifie, car ils ont une nette maîtrise des travaux inhérents aux productions du riz pluvial, mais ils constituent surtout des témoins privilégiés quant aux conditions de travail et de vie des enfants dans les champs. Ils peuvent également révéler leurs motivations à engager des enfants dans ces champs. Des parents des enfants, ont aussi été concernés par l'entretien semi- directif, car susceptibles de justifier la mise au travail de leurs enfants. Une autre préoccupation, celle de la présence des acteurs de lutte contre le travail des enfants sur les sites d'étude a été également élucidée par l'application de ce dernier outil (entretien semi-direct), aux riziculteurs employeurs, aux enfants- mêmes afin qu'ils confirment ou infirment cette présence. Quant aux riziculteurs tous venants, il leur a été appliqué un entretien direct, afin qu'ils nous fournissent des éléments d'information sur la présence d'enfants ouvriers dans les rizières des sites de recherche

2-3.Observation

Les affinités que nous avons avec les populations des trois sites d'étude, comme déjà signifié, ont effet favorisé et facilité le recours à une observation participante. Ce fut ainsi l'occasion pour nous, de nous mêler à la vie des populations et des riziculteurs notamment dans ces localités Ceci, nous a permis, de nous imprégner d'un certains nombre de réalités relatives aux activités exécutés par les enfants dans les rizières et le matériel de travail ainsi que les conditions dans lesquelles ces enfants travaillent et vivent.

2. 4-Analyse des données

L'analyse qualitative a servi à mieux comprendre le vécu des enfants. Cette analyse est axée sur les opinions et les discours des enquêtées. L'utilisation de la méthode phénoménologique a permis de connaître l'expérience ou le vécu des enfants, des riziculteurs et des parents des enfants travailleurs. Pour ce qui est de l'analyse de contenu, elle a facilité la compréhension et le traitement des informations véhiculés par les messages des enquêtés.

III- RESULTATS

Les résultats de cette recherche sont axés sur deux points : la quête de gains financiers et l'absence de rigueur dans l'application des mesures de lutte contre le travail des enfants

3.1- Quête de gains financiers

La quête du gain financier est définie dans ce travail comme la recherche de ressources économiques. Sont concernés par cette recherche, les riziculteurs qui recrutent constamment la main d'œuvre infantile, les parents des enfants et les enfants ouvriers eux-mêmes.

Les riziculteurs, principalement des allogènes Burkinabé et Malien à la recherche de main d'œuvre bon marché pour des travaux dans leurs plantations de riz, se rendent dans leurs pays d'origine pour des contrats tacites avec des parents d'enfants. Le recours à la main d'œuvre infantile pour les principaux travaux inhérents dans les champs, constitue en effet pour ces paysans, une stratégie pour une meilleure recherche de gains financiers. Malléables et corvéables à merci, ces enfants ouvriers sont des « sans voix », que les employeurs utilisent à leur guise. La somme de cent (100000) mille francs, payable à la fin de chaque saison est parfois revue à la baisse par ces planteurs, qui retiennent le surplus pour d'autres besoins. Il faut par ailleurs préciser que le paiement de cette somme est soumis à conditions. Autrement dit, la rémunération des enfants peut ne pas être perçue deux saisons de suite, du fait d'une production en baisse. Une autre stratégie utilisée par les employeurs, consiste à faire travailler les ouvriers mineurs dans des espaces agricoles, autres que les rizicoles, afin d'éviter de recruter des ouvriers, qui nécessitent de déboursier des frais supplémentaires pour rémunération. Ces enfants, on pourrait dire « abusés », constitue ainsi une main d'œuvre propice, pour ces paysans, qui dans tous les cas de figure arrivent à une meilleure organisation dans la quête de gains financiers. Dans tous les cas de figure, le détournement des contrats liant enfants ouvriers et employeurs riziculteurs, à la faveur des derniers concourt à maximiser leurs gains financiers.

Des témoignages nous en disent plus : « *Quand tu vas prendre des enfants pour faire ton champ ou moins tu ne dépenses pas beaucoup, parce que ce sont tes enfants aussi. Ils travaillent bien et puis ils respectent beaucoup. Les grands là avec eux, c'est compliqué. La pluie ne vient pas comme avant et puis la récolte ne réussit pas toujours. Les choses aussi sont devenues trop chères. Je veux acheter décortiqueuse pour mon riz.* » affirme, Foussemi, cultivateur malien à Kouakro. Un autre employeur sur un autre site (Ndrikro) abonde dans le même en ces termes : « *Je veux ouvrir une boutique et arrêter le travail là après, quand on va finir de vendre. Donc cette année là je suis venu avec trois enfants. C'est l'enfant de mon frère et mon ami. Ils vont aider aussi leurs parents restés au pays. Ils sont très courageux. Mais, quand la récolte là, il n'est pas bon, pour les payer c'est difficile.* ».

Ces discours laissent entrevoir que les employeurs profitent à bon escient du travail des enfants pour réaliser d'autres projets de vie à partir des gains obtenus. De même, des éléments d'information contenus dans ces propos, laissent apparaître les parents comme bénéficiaire du travail des enfants. Présents au moment des transactions avec les riziculteurs, pour engager les enfants dans les travaux, les parents réapparaissent au moment des paies. Ainsi, quoiqu'ils ignorent généralement dans quelles conditions les enfants travaillent ou vivent dans les espaces agricoles, où ils restent confinés durant les travaux, ils tirent tout de même satisfaction des gains qu'ils obtiennent du travail des enfants. Démunis, sans emploi ou avec des ressources insuffisantes, les parents font de leurs enfants « des boucliers » pour l'entretien des ménages et leurs apports sont attendus. L'argent ou l'équivalent en denrée alimentaire, du riz notamment servent ainsi à satisfaire les besoins des parents et des autres membres de la famille avant ceux des enfants. Des parents d'enfants ouvriers justifient ainsi, la mise au travail des enfants dans les champs de riz par des difficultés socioéconomiques et dans cette logique, ils estiment que les enfants doivent les aider à soutenir la famille et assurer la relève. Ousmane, le père d'un contractuel mineur confirme cet état de fait en ces termes : « *je ne peux plus rien faire, j'ai plus de force, je n'ai plus d'argent, et c'est seulement le travail de mes enfants qui peut m'aider à m'occuper de ma famille. J'ai tout perdu dans la guerre là* » « *Mais les enfants, c'est pour aider les parents non. Sinon comment on va faire, si on dit, il ne faut que nos enfants travaillent au champ ?* » Rétorque un parent à la question de savoir pourquoi compromettre l'avenir des enfants par des travaux dangereux ?

Les enfants, ne s'éloignent pas des différentes réponses des parents et justifient l'exécution des contrats à durée déterminée dans les rizières par la volonté d'obtenir les moyens nécessaires pour la satisfaction de leurs besoins et la réalisation de d'autres projets de vie, en dehors de l'espace

agricole. Koffi, contractuel allochtone (17 ans) tient le discours suivant « *On travaille pour avoir de l'argent, sans l'argent, moi je ne serai pas dans ce champs. Je veux m'acheter des chaussures et des habits* » Grâce à ce contrat, j'ai aidé mon père à payer l'école de mon frère l'année passée. Affirme Seydou (16 ans), manœuvre agricole depuis deux ans.

En définitive, toutes les populations agricoles interrogées y compris les enfants, ne nient pas les bénéfices pécuniaires tirés du travail des enfants dans les champs de riz, quoiqu'ils sachent que ce travail est interdit. Toutefois, ils avouent n'avoir aucune connaissance des comités chargés de lutter contre le travail des enfants dans leur environnement immédiat.

3.2- Absence de rigueur

Par absence de rigueur, il faut entendre dans cette recherche, le non suivi véritable des mesures de lutte contre le travail des enfants dans le département de M'Batto, notamment. Il s'agit, en effet, de comités nationaux devant veiller à ce que des enfants impliqués dans le travail des enfants, ou dans les pires formes de travail des enfants ou dans les travaux dangereux, en soient retirés pour une intégration harmonieuse. Ces comités doivent par ailleurs, faire en sorte que les individus utilisant la main d'œuvre infantile fassent, l'objet d'arrestation afin de subir les sanctions qui s'imposent. Or, il se trouve qu'il n'en est rien sur les différents terrains d'étude où enfants et riziculteurs employeurs travaillent en toute quiétude dans le processus de production du riz. Les derniers (riziculteurs employeurs) ne sont ni interpellés, ni poursuivis par la justice, qui ignore leur statut d'infracteurs.

Des propos d'employeurs riziculteurs, enfants ouvriers et autres agriculteurs confirment cet état de fait en ces termes : « *on n'a pas encore vu quelqu'un depuis qu'on travaille, personne n'est jamais venu nous voir ici* »

IV-DISCUSSION ET CONCLUSION

Défini comme toutes activités exécutées par les enfants de moins de 18 ans, qui portent atteinte à l'aspect physique, psychologique et morale de l'enfant (CSN, 2009) et qui sont interdites par les conventions n° 138 et n°182, le travail des enfants constitue une réalité dans des rizières pluviales dans le département de M'batto. Agés de 6 à 17 ans, des ouvriers permanents allogène et ivoiriens y accomplissent, diverses tâches dans des conditions périlleuses et la chasse aux animaux, les obligent davantage à se priver de sommeil (« *Si tu ne te lèves pas vite pour aller chasser les oiseaux là, ton patron va te frapper, ou tu ne vas pas manger, et puis tu dois aussi quitter vers le soir, quand le soleil veut se coucher* »). Les inconvénients du travail des enfants sont pourtant indiscutables. Une étude du BIT (2002) affirme à ce propos que les enfants qui vivent dans les communautés rurales sont pauvres et plus exposés aux risques liés à l'exploitation agricole. Dans une autre recherche, Bhukuth (2004) sans s'éloigner de cette question, l'aborde sous un aspect socioéconomique et fait remarquer que les enfants travailleurs sont généralement pauvres en capital humain, et auront du mal à se faire une place dans la société à l'âge adulte.

Dans cette perspective, le travail des enfants fait obstacle à l'éducation, et peut également entraver le développement social et économique d'un pays en limitant le processus d'industrialisation des pays en développement. N'est ce pas pour cette raison, que Nelson Mandela (1996) affirmait que l'éducation est l'arme la plus puissante, qu'on puisse utiliser pour changer le monde ? Cette problématique du travail des enfants peut sans doute se comprendre en se référant à la théorie de l'axiome de luxe et l'axiome de substitution de Van et Basu (1998), qui expliquent le travail des enfants sous un angle économique en affirmant que le travail des enfants est lié à la pauvreté ou au niveau de vie des ménages. Aussi, une famille fera-t-elle travailler ses enfants si et seulement si, son revenu sans celui de ses enfants est relativement faible. Autrement dit, les parents retireraient leurs enfants du travail aussitôt que leurs propres revenus leur permettraient d'assurer la survie du ménage Le raisonnement implicite est que les parents mettent leurs enfants au travail à partir du moment où le revenu de la famille chute à un niveau inférieur à celui du seuil de substance familiale. C'est donc une stratégie de survie pour les manages parentaux La volonté de survivre et la recherche

de ressource économique apparaissent dans ces conditions comme une priorité pour la famille en lieu et place de la scolarisation des enfants, utilisés comme des « boucliers » par certains parents ou tuteurs pour faire face aux difficultés économiques auxquelles la famille est confrontée (N'Dri, 2009). (« *Je ne peux plus rien faire, j'ai plus de force, ni d'argent, seul le travail de mes enfants peut m'aider à m'occuper de ma famille.*»). Manier (2011), le montre dans ses travaux, en mettant en relief la pauvreté comme raison essentielle et régulièrement identifiée, associée à insuffisance des revenus, au manque de biens, pour expliquer le travail des enfants. De même, Brisset (2000) affirme que la pauvreté est sans conteste, la première de toutes les causes du travail des enfants ; car c'est surtout dans les familles les plus pauvres que la contribution des enfants au revenu du ménage est importante, poursuit cet auteur. Lachaud (2004) dit à ce propos que (...) la réaction face au recours à la main d'œuvre infantile viendrait surtout de la persistance de la pauvreté. (« *Je fais ce champs pour m'acheter une décortiqueuse de riz, parce que au pays j'ai perdu tout, je n'avais plus l'argent pour s'occuper de ma famille. Ici, il ne pleut plus comme avant, mais au moins, c'est bon. Et puis, quand tu vas prendre des enfants pour faire le travail là, tu ne dépenses pas beaucoup. tu aides aussi ton frère comme ça quand tu prends son enfant.*»). La variable dominante en ce qui concerne le travail des enfants est donc la recherche de ressources économique (Marguerat et Poitou, 1994). En d'autres mots, la recherche de gains financiers, justifie le travail des enfants tant pour les riziculteurs employeurs, les parents des enfants travailleurs et les enfants eux-mêmes. Ce qui confirme la première hypothèse selon laquelle le travail des enfants dans la riziculture est lié à la quête de ressources économiques

Mais, peut-il en être autrement pour des enfants issus de familles indigentes et des employeurs allogène, pour qui le recours à une main d'œuvre adulte nécessiterait d'engager beaucoup plus de frais.

Pourtant, diverses dispositions sont prises par la Côte d'Ivoire, depuis près deux décennies pour lutter contre le phénomène du travail des enfants. Dans cette perspective, les gouvernements qui se sont succédés depuis lors sont certes à encourager, en référence, notamment aux comités de la SOSTECI, qui aura permis d'intercepter dans la région de la Nawa, un nombre non négligeable de trafiquants (23) dont certains (18) ont été condamnés à des peines d'emprisonnement ferme et d'autres (5) à des peines avec sursis. Toutefois, aucun de ces infracteurs n'est issu du département de M'batto, moins encore nos sites d'étude. Ce ne sont donc pas les juridictions qui manquent, ni les hommes compétents pour dire le droit. Ces riziculteurs employeurs, enfants ouvriers et autres paysans disent en effet, « ne pas connaître » et « n'avoir jamais vu » aucun individu commis à cette tâche dans leurs espace de travail. Aussi, les riziculteurs utilisant la main d'œuvre infantile dans les plantations de riz ne restent-ils pas impunis, parce que leur présence est probablement ignorée par les différents comités, qui font preuve de négligence dans leur travail en s'abstenant d'effectuer des visites inopinées dans ces champs. Ou, ils ont certainement du mal à appliquer mordicus les mesures relatives à la lutte contre le travail des enfants. Ce qui coïncide avec les travaux de Agbadou (2011), qui relèvent comme autres facteurs explicatifs du travail des enfants, la problématique de l'applicabilité des instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs aux droits des enfants.

D'où la confirmation de la deuxième hypothèse qui énonce le manque de rigueur dans le suivi des mesures de lutte contre le travail des enfants.

Au terme de cette étude, les deux hypothèses émises ont été confirmées en admettant que le travail des enfants s'explique par la recherche de gains financiers et le manque de rigueur dans l'application des mesures de lutte contre le travail des enfants. Ainsi, au vu des résultats obtenus, l'objectif visé est atteint. Les résultats ont effet permis de montrer que les enfants travaillent dans des conditions contraignantes dans des rizières commerciales pour la satisfaction de leurs besoins et ceux de leurs familles, chez des employeurs, qui exercent en toute impunité, par manque de rigueur dans l'application des mesures relatives à la lutte contre le travail des enfants. Ces résultats confirment en outre le recours à la théorie de l'anomie, qui met en exergue la faiblesse des normes sociales, la

disparition de la conscience collective, et de la gentillesse au profit de l'individualisme et de la malhonnête des riziculteurs, qui exploitent et abusent des enfants innocents et fragilisés par les conditions précaires de leurs familles. De même, la théorie économique du crime, a permis de cerner, les « sombres ambitions » de ces riziculteurs, qui en utilisant des enfants immigrés, loin de leur familles, ont l'avantage d'être facilement manipulés à partir de la modification des contrats à leur avantage.

Au vu de ces résultats, il est judicieux de se demander, pourquoi le domaine de la riziculture n'a pas intéressé au même titre que celui de la cacao culture ? Cette restriction peut certainement être imputable à la place de choix qu'occupe le cacao, dans l'économie ivoirienne. Or, la couverture nationale des besoins en riz semble constituer une préoccupation majeure du Gouvernement ivoirien, avec une consommation annuelle négligeable (1 300 000 tonnes/ 58 kg par an et par habitant) et en deçà de la couverture nationale (42 pour cent) (FAO, 2012). Il est alors nécessaire de chercher à combler le déficit en cultivant le riz de manière responsable, c'est-à-dire sans recours à une main d'œuvre forcée et infantile, en référence aux normes du protocole HARKOIN HEGEL, qui s'insurge contre le travail des enfants dans le monde. Par ailleurs, pour une meilleure protection de l'enfant travailleur et une lutte efficiente, aucun domaine d'activité économique ne doit être privilégié, car l'Organisation Internationale du Travail, dont l'un des objectif a été d'interdire le travail des enfants dès sa création en 1919, ne fait aucune distinction à ce niveau.

BIBLIOGRAPHIE

- Agbadou, J. (2009). Le travail des enfants dans les plantations de café et de cacao, en Côte d'Ivoire, Thèse Unique de Doctorat, Université de Cocody-Abidjan, Côte d'Ivoire. UFR Criminologie, (non publié)
- Agbadou, J. (2011). Représentation sociale du travail des enfants en Côte d'Ivoire, *Revue Africaine de Criminologie*, N°9, EDUCI
- Agbadou, J. (2012). Travail des enfants, processus de stigmatisation et déviances, *Revue Africaine de Criminologie* », N°10 EDUCI.
- Antonella, I. (2003). Des enfants libérés de l'exploitation ou des enfants travailleurs doublement discriminés ? Positions et opposition sur le travail des enfants, déviance et société (vol 27), P 459 - 481.
- Assoumou, H. (2014). Les enfants au travail dans les décharges d'ordures à Abidjan : cas de la commune de yopougon. Mémoire de Master Abidjan: UFR Criminologie, (non publié).
- Bazzi, V. Kambou, S. (2002). Etude communautaire sur le travail des enfants dans les plantations Cacaoyère en Côte d'Ivoire. Organisation Internationale du Travail/IPEC. Institut International de Recherche en Agronomie Tropical.
- Bhukuth, A. (2004). Le travail des enfants. Une revue de la de la littérature économique récente : Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines (UVSQ).
- BIT/IPEC (2004). Le travail des enfants dans la cacao culture et l'agriculture commerciale en Côte d'Ivoire, rapport d'enquête,
- BIT (2013). « Mesurer les progrès dans la lutte contre le travail des enfants, estimations et tendances mondiales, Genève,
- Convention (1973). N°138 relative à l'âge minimum d'admission à l'emploi, OIT, Genève
- Brisset, C. (2000). Le travail des enfants, Problème politiques et sociaux, N°839. La Documentation Française.
- Diallo, Y. (2008). Les activités des enfants en Afrique Subsaharienne. Les enseignements des enquêtes sur le travail des enfants en Afrique de l'Ouest. UCW - SIMPOC Working Paper. Understanding children's work (UCW) project university of Rome "vergata"-Faculty of economics.
- Enquête National sur le Niveau de vie des ménages (2008), Côte d'Ivoire

- FAO (2012) Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture, Amélioration de la Production de Riz en Afrique de l'Ouest, <http://www.fao.org/ag/aprao/projet-aprao/apercu-de-la-riziculture/cote-divoire/fr/>, consulté le 25 septembre, 2018
- Koudou, O. (2007). Histoire de la Criminologie. Les grands courants théoriques d'hier à aujourd'hui. Abidjan : Presses universitaires d'Abidjan.
- Loi (2015) N° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n°95-696 du 7 septembre 1995, sur l'universalisation de l'école, Côte d'Ivoire
- Marguerat, Y. POITOU, D. (1994). Les enfants du fleuve. Paris : Fayard
- Manier, B. (1993). Le travail des enfants dans le monde, la Découverte, Repères,
- N'dri, D. (2009). Les conditions de travail des enfants dans le secteur informel à Abidjan : le cas du petit commerce dans la commune de Yopougon. Mémoire de Maitrise en Criminologie (non publié) Abidjan : UFR Criminologie.
- Nelson, M. (1996). The illustrated long work to freedom little (un long chemin vers la liberté de 1996), Brown and company 1996 (ISBN0-316-88020-5)
- OIT. (2010). Le point sur le travail des enfants : 2010 BIT 4 route des Morillons CH-1211 Genève 22 Suisse.
- OIT. (2013). Rapport Mondial sur le travail des enfants. Vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants. Bureau International du Travail. Genève : BIT,
- PAN (2017), Plan d'Action National de lutte contre les pires formes de travail des enfants, Côte d'Ivoire,
- Rapport National (2009) sur les actions de lutte contre les pires formes du travail des enfants, Côte d'Ivoire
- Sanogo, I. (2013). Les conditions de travail et de vie des enfants vendeurs ambulants dans la commune d'Adjamé. Mémoire de Master I (non publié) Abidjan : UFR Criminologie.
- Sissoko, A. (2009). Sociologie générale. Criminologie : 3^{ème} édition en 2009. Université de Cocody-Abidjan Côte d'Ivoire.
- Thiero, S. (2000). Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.
- Unicef. (2006). Travail des enfants : Fiche d'information sur la protection de l'enfant.
- Unicef. (2007). Faire reculer le travail des enfants dans le monde, Unicef France-3 rue Duguay-Trouin-75282 Paris Cedex 06.
- Unicef. (2010). Contre le travail des enfants, Unicef France- 3 rue Duguay-Trouin-75282 Paris Cedex 06
- Unicef. (2012). Travail des enfants, fiche technique : Unicef France 2012
-